

## Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales de La Réunion en 2019

*En 2019, la CAF de La Réunion a versé au moins une prestation à 279 956 allocataires, un effectif en hausse de 4,2 % sur un an. Au total, le nombre de personnes couvertes (conjointes et personnes à charge compris) s'élève à 662 598, soit 78 % de la population réunionnaise.*

*La majeure partie de cette hausse des effectifs est liée à la forte progression des bénéficiaires de la prime d'activité (+27,5 %), avec près de 75 000 allocataires.*

*Le seuil des 100 000 bénéficiaires du RSA a été franchi (+2,9 %).*

*Le nombre de bénéficiaires des prestations liées au logement a augmenté de 1 % en un an.*

*Enfin, la Caf de La Réunion a versé 2,1 milliards d'euros, toutes prestations confondues, sur l'année 2019.*

En 2019, environ 78 % de la population de La Réunion<sup>1</sup> était concernée par au moins une prestation versée par la CAF, soit 662 598 personnes couvertes<sup>2</sup> (pour une hausse annuelle de +1,6 %).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

ANNEE	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre allocataires CAF</b>	260 839	266 155	268 736	<b>279 956</b>
Taux de variation (%)	-	2,0%	1,0%	4,2%
<b>Population couverte CAF</b>	634 168	649 731	652 150	<b>662 598</b>
Taux de variation (%)	-	2,5%	0,4%	1,6%
<b>Population couverte/ Nb allocataires</b>	2,4	2,4	2,4	<b>2,4</b>

Tableau 1. Allocataires et personnes couvertes Caf

### Forte hausse de +4 % des allocataires en 2019

Selon les données définitives, la Caf de La Réunion a versé au moins une prestation à 279 956 allocataires, un effectif en forte hausse de +4,2 % sur un an (contre +7,1 % au niveau national).

Cette hausse s'explique, entre autres, par la forte progression de l'effectif de bénéficiaires de la prime d'activité (+27,5 % en un an), en lien avec la revalorisation de janvier 2019 (cf. encadré 1).

#### Encadré 1

Cette croissance des effectifs est à relier à la réforme annoncée par le Président de la République courant décembre, visant à répondre à l'urgence économique et sociale. Cette réforme de la prime d'activité consiste à augmenter de 90 euros le montant maximum de la bonification individuelle accordée à chaque personne du foyer dont les revenus mensuels d'activité sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic). Cette bonification devient croissante entre 0,5 Smic et 1 Smic (contre 0,8 Smic auparavant), seuil au-delà duquel elle atteint son maximum. Ces mesures, entrées officiellement en vigueur en janvier 2019<sup>2</sup>, prévoient l'application du nouveau barème aux primes intermédiaires servant au calcul de la prime d'activité à partir du 1er octobre 2018. Comme le rappelle la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)<sup>3</sup>, ces mesures ont donc un effet rétroactif sur le nombre de bénéficiaires et les montants versés au titre des droits de novembre et de décembre 2018.

Source : Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité à fin juin 2019, Analyses et Etudes de la Caf de La Réunion, n°11, Janvier 2020.

<sup>1</sup> Source : Insee, Population légale – recensement population 2017 : 853 659 habitants (population municipale).  
<sup>2</sup> Comprend l'allocataire, le conjoint éventuel, les enfants et les autres personnes à charge.

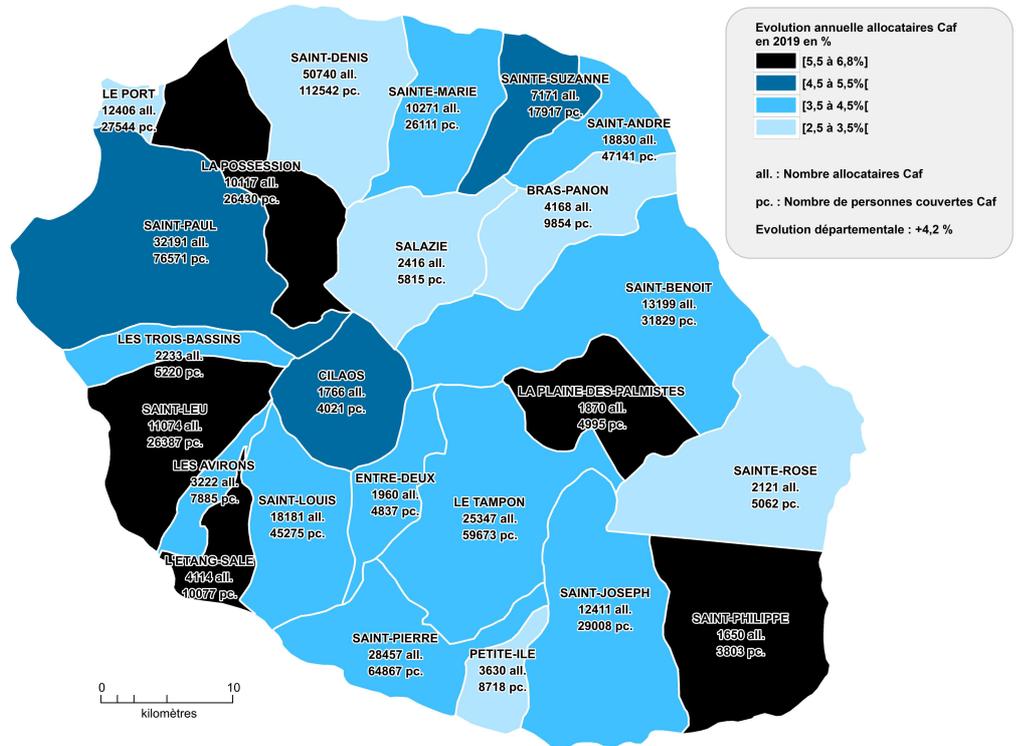
La progression du nombre d'allocataires n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble du département (cf. carte 1).

Les variations relatives les plus élevées ont été observées pour les communes de La Possession, L'Etang-salé et la Plaine des Palmistes.

Les communes de Sainte-Rose, de Petite-île et de Salazie possèdent les variations les moins élevées.

En volume d'allocataires, les plus fortes variations annuelles ont été enregistrées pour les communes de Saint-Denis (+1 598 individus), de Saint-Paul (avec +1 594) et du Tampon (avec +1 067).

Ces trois communes concentrent, à elles seules, plus d'un tiers (39 %) des allocataires « entrants ».



Carte 1. Evolution annuelle des allocataires de la Caf

## Caractéristiques des allocataires de La CAF

En 2019, la population des allocataires se compose d'une grande majorité de femmes (64 %), soit 180 120 personnes. Plus de 3 allocataires sur 5 sont soit célibataires, divorcés ou séparés (63 %). La part des couples s'élève à 35 %. La part des familles monoparentales dans la population d'allocataires Caf est de 24 % et des allocataires sans enfants de 41% (cf. graphique 2).

En un an, le nombre de personnes isolées sans enfant a augmenté de +10 % et celui des couples sans enfant de +8 %. Le nombre de familles monoparentales est resté stable (+1 %). Enfin, le nombre de couples avec enfant(s) est en baisse de -2 %.

148 307 allocataires ont des enfants, ce qui équivaut un peu plus de la moitié des allocataires. Le nombre de familles ayant au moins 2 enfants s'élève à 119 745, soit 43 % des allocataires (cf. tableau 2).

Près de la moitié des allocataires de la CAF (49,5%) ont entre 30 et 49 ans. Les jeunes de moins de 25 ans sont peu nombreux (9 %), tout comme les allocataires de 60 ans et plus (11 %).

### Encadré 2

#### Principales modifications réglementaires intervenues jusqu'en juin 2019.

**Revalorisation de la prime d'activité:** La revalorisation a été appliquée au 1er janvier 2019 via une modification du calcul des primes intermédiaires à partir d'octobre 2018. Cela impacte les droits versables à partir de janvier 2019 (trimestre de référence octobre à décembre 2018) ; mais aussi rétroactivement ceux de novembre 2018 (allocataires avec un trimestre de référence d'août à octobre 2018) et de décembre 2018 (allocataires avec un trimestre de référence de septembre à novembre 2018, ou d'août à octobre 2018).

**Modification des durées d'attribution de l'Aah, de l'Aeeh et compléments associés:** A partir de janvier 2019, l'Aah est attribuée sans limitation de durée pour les personnes présentant un taux d'incapacité d'au moins 80% et dont le handicap n'est pas susceptible d'évolution favorable. Pour les personnes présentant un taux d'incapacité compris entre 50 et 80%, l'Aah et le complément de ressources continuent à être attribués pour une durée de 1 an à cinq ans. Pour l'Aeeh et ses compléments, la durée d'attribution est modifiée sur la base de critères liés au taux d'incapacité de l'enfant et des perspectives d'évolution de son état de santé.

**Revalorisation des prestations familiales et sociales :** Les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales sont revalorisés de 0,3 % au 1er avril 2019. Cette revalorisation concerne la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base (Ab) et le complément de mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), les allocations familiales (Af), l'allocation de soutien familial (Asf) et le complément familial (Cf). Les montants du revenu de solidarité active (Rsa) et du revenu de solidarité (Rso) sont également revalorisés de 1,6 % en avril 2019.

#### Nouveau circuit de gestion du CMG appliqué en mai 2019

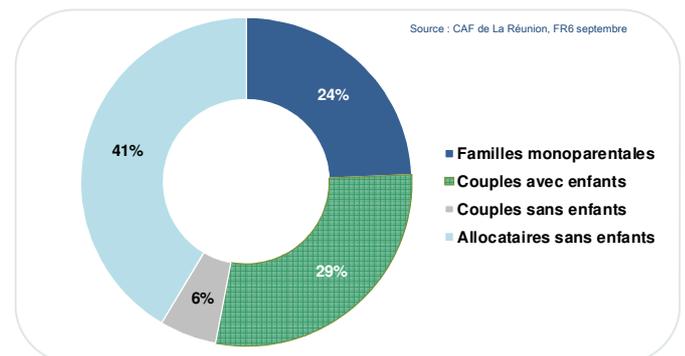
Cette réforme concerne les bénéficiaires du CMG en emploi direct. Elle consiste à déléguer le calcul et le versement du CMG à Pajemploi.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2019 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Répartition des allocataires et d'enfants à charge	Effectifs	%	% cumulé
Familles de 1 enfant	67 245	24%	24%
Familles de 2 enfants	52 500	19%	43%
Familles de 3 enfants	18 984	7%	50%
Familles de 4 et plus	9 578	3%	53%
Isolés et couples sans enfant	131 649	47%	100%
<b>Total</b>	<b>279 956</b>	<b>100%</b>	

Tableau 2. Allocataires et enfants à charge



Graphique 1. Situation familiale des allocataires

## Légère baisse des bénéficiaires d'aides liées à l'accompagnement des familles

En 2019, 148 898 allocataires bénéficient d'une prestation liée à l'accompagnement des familles (soit une légère baisse de -0,2 %). Ils représentent 53 % du nombre total d'allocataires de la CAF. On enregistre environ 13 000 naissances en 2019. La moitié des enfants nés durant l'année ont une mère âgée entre 25 et 34 ans et environ 5 % des mères ont moins de 20 ans. Le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales s'élève à 274 022 en 2019.

### Légère hausse du nombre de bénéficiaires des Allocations Familiales (AF)

Les AF représentent la principale prestation à La Réunion (cf. tableau 3). Dans les DOM, les AF sont servies dès l'arrivée du premier enfant à charge et ne sont pas modulées pour un seul enfant à charge. En 2019, la CAF de La Réunion enregistre 136 385 bénéficiaires d'AF, un effectif en légère hausse par rapport à l'année dernière (avec +0,2 %).

Le nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation s'élève à 263 644.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Prestations pour l'accompagnement des familles	2018	2019	évolution
<b>Allocations Familiales</b>	<b>136 091</b>	<b>136 385</b>	<b>0,2%</b>
<b>Complément Familial</b>	<b>17 095</b>	<b>17 131</b>	<b>0,2%</b>
<b>Allocation de Rentrée Scolaire</b>	<b>81 082</b>	<b>80 463</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Allocation Journalière de Présence Parentale</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>5,1%</b>
<b>Allocations de Soutien Familial</b>	<b>38 343</b>	<b>37 977</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Allocations d'Education Enfant Handicapé</b>	<b>5 749</b>	<b>6 309</b>	<b>9,7%</b>

Tableau 3. Les aides liées à l'accompagnement des familles

Enfin, 1 611 allocataires réunionnais ont choisi de partager les AF en 2019, un nombre en progression par rapport à l'année dernière (avec 277 allocataires supplémentaires).

### Hausse des bénéficiaires du Complément Familial (CF) et baisse pour l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

En 2019, le nombre de bénéficiaires du Complément Familial<sup>3</sup> a augmenté avec 17 131 allocataires contre 17 095 en 2018 (cf. tableau 3).

Les bénéficiaires de l'ARS, avec 80 463 allocataires, est en baisse (avec -0,8 %) par rapport à l'année précédente. On estime le nombre d'enfants bénéficiaires de l'ARS pour l'année 2019 à environ 131 000 enfants.

### Hausse des bénéficiaires de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

Le nombre d'allocataires de l'AJPP a augmenté en 2019 de 2 individus supplémentaires (cf. tableau 3).

En juin 2019, 4 937 000 foyers bénéficient des allocations familiales (Af) (-0,1 % sur un an). En juin 2019, 90 % des familles bénéficiaires des Af perçoivent le montant maximum ; 5 % perçoivent la moitié du montant maximum et 5 % perçoivent un quart de ce montant.

En France métropolitaine, le complément familial (Cf) est destiné aux familles résidant avec au moins trois enfants à charge tous âgés d'au moins 3 ans et de moins de 21 ans. Il est versé en juin 2019 à 875 600 foyers (+0,0 % sur un an), dont un peu plus d'un quart est une famille monoparentale (28 %). Dans les Dom, le nombre de bénéficiaires du Cf, éligibles dès le premier enfant de 3 ans à 5 ans (sans enfant âgé de moins de 3 ans), baisse très légèrement (-0,7 % pour le Cf).

La forte augmentation (+6,5 % ; +19 200 familles) du nombre de bénéficiaires d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) continue de s'intensifier sur un an. Cette croissance continue des effectifs résulte de différents facteurs. En premier lieu, le nombre d'enfants de moins de 20 ans – la tranche d'âge éligible à la prestation tend à progresser à long terme. En parallèle, la prévalence de certains handicaps augmente et le handicap est potentiellement mieux détecté et socialement mieux accepté, amenant davantage de parents à recourir à la prestation.

Enfin, l'Aeéh n'étant versée que si l'enfant n'est pas en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjour, cette hausse du nombre de bénéficiaires pourrait également traduire un changement dans le type d'accueil et d'accompagnement de l'enfant, allant dans le sens d'une scolarisation plus systématique des enfants handicapés en milieu ordinaire.

Avec +5,8 % d'augmentation sur un an, le nombre de bénéficiaires de l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp) continue de progresser. En juin 2019, 10 300 foyers sont bénéficiaires de cette prestation. Parmi eux, 55 % perçoivent également l'Aeéh.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2019 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).

### Hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)

Le nombre de bénéficiaires de l'AEEH, soit 6 309 allocataires (cf. tableau 3), poursuit sa progression en 2019 (+9,7 %). Cette croissance des effectifs résulte de divers facteurs (cf. encadré 3). Parmi les bénéficiaires de cette prestation, 53 % ne perçoivent que l'allocation de base sans complément.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH s'élève à 6 804 (contre 6 166 en 2018).

### Légère baisse des bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (ASF)

Le nombre d'allocataires de l'ASF a baissé par rapport à l'année dernière, avec 37 977 individus en 2019 contre 38 343 en 2018. 906 familles bénéficient au moins l'ASF récupérable et 844 perçoivent au moins l'ASF complémentaire (autrement dit, la Garantie des impayés de pension alimentaire).

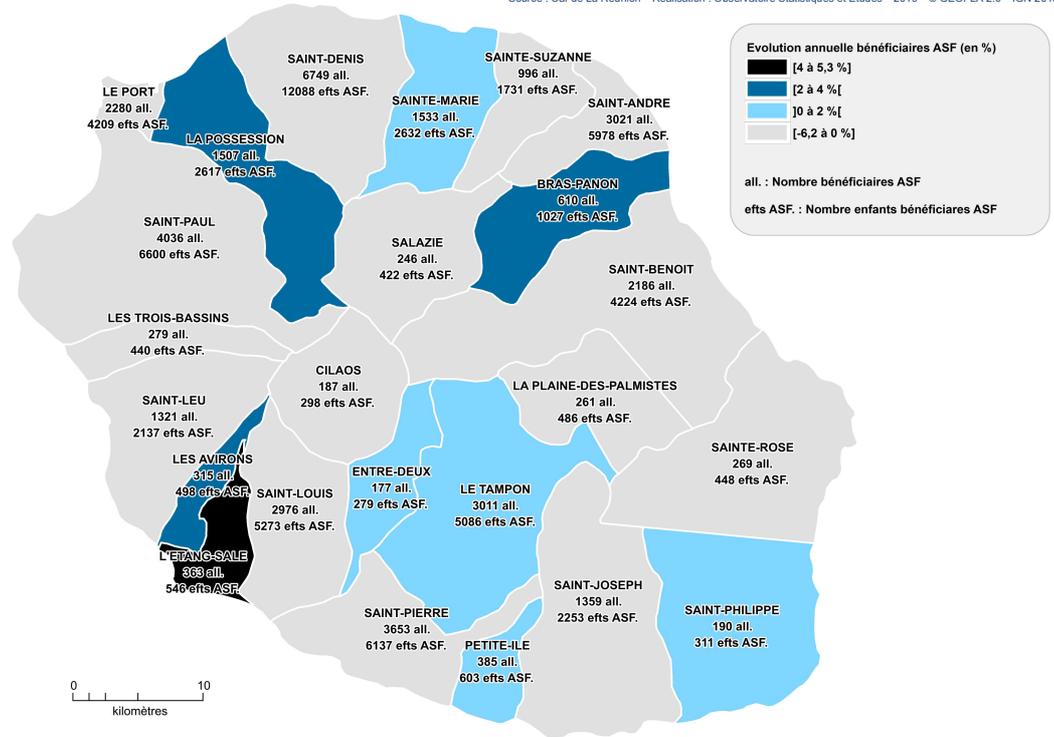
Le nombre d'enfants bénéficiant de cette prestation s'élève en 2019 à 66 453, dont la quasi-totalité dans des familles monoparentales.

288 enfants bénéficiaires vivent dans des familles biparentales. Plus de la moitié des enfants (soit 34 381 enfants) ont une filiation établie que par un seul parent (cf. tableau 4).

<sup>3</sup> La loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer prévoit l'alignement sur les montants en vigueur en métropole des barèmes du complément familial dans les DOM. Les plafonds de ressources, qui sont actuellement plus favorables en métropole, ont été alignés le 1er avril 2017, conduisant à une augmentation du nombre de bénéficiaires du CF et du CF majoré. Les montants du CF majoré et non majoré, rejoindront progressivement ceux de la métropole, par l'application de 3 hausses successives chaque 1er avril des années 2018, 2019 et 2020 (source: Les Comptes de la Sécurité Sociale - juillet 2017, p110 - 113).

En 2019, 15 communes ont connu une baisse du nombre de bénéficiaires ASF (cf. carte 2). La commune de Saint-Denis est celle qui compte le plus grand nombre de familles bénéficiaires de l'ASF (soit 6 749 allocataires) ainsi que le plus grand nombre d'enfants bénéficiaires (avec 12 088 enfants).

Les communes de Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-André et du Tampon viennent ensuite, avec des effectifs supérieurs à 3 000 familles. Les plus faibles effectifs de bénéficiaires ASF se situent dans les communes de L'Entre-Deux, de Cilaos de Saint-Philippe avec moins de 200 familles bénéficiaires (cf. carte 2).



Carte 2. Evolution annuelle des bénéficiaires ASF

En juin 2019, 792 800 foyers bénéficient de l'allocation de soutien familial (Asf). Les effectifs progressent de + 0,8 % sur un an (malgré une légère baisse des effectifs dans les Dom, soit - 1 900 bénéficiaires). L'Asf complémentaire continue sa montée en charge avec une progression qui reste très forte (+ 19,2 % ; + 7 200 foyers sur un an).

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2019 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).

Prestation Accueil du Jeune Enfant	Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre		
	2018	2019	évolution
	36 182	35 442	-2,0%
Prime naissance/adoption	932	942	1,1%
Allocation de base	33 424	32 392	-3,1%
Libre choix d'Activité (CLCA + COLCA)	7	3	-57,1%
Complément mode de garde	6 466	6 930	7,2%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 598	1 489	-6,8%

\* Un allocataire peut cumuler plusieurs prestations de la PAJE

Tableau 5. Les familles bénéficiaires de la PAJE

### Baisse du nombre de bénéficiaires de la PAJE

Avec 35 442 bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires de la PAJE continue de baisser en 2019, soit de -2 % sur un an. Au niveau national, cette baisse est de -2,7 % (cf. encadré 5).

La CAF compte 942 allocataires bénéficiaires de la prime de naissance. Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation de base (soit 32 392 allocataires), baisse de -3,1 % (cf. tableau 5). Cela s'explique, entre autres, par les mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2014. Ces dernières ont prévu un abaissement des plafonds de cette aide pour les enfants nés à compter du 1er avril 2014. La baisse des plafonds de ressources intervenue au 1er avril 2018 va également dans le sens d'une baisse du nombre de bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires de la Prepare s'élève en 2019 à 1 489 bénéficiaires (contre 1 598 en 2018).

Nombre de familles bénéficiaires de l'ASF	NOMBRE
Total familles	37 977
Familles percevant au moins l'ASF récupérable	906
Familles percevant au moins l'ASF complémentaire	844
Total enfants	66 453
Orphelins des deux parents	42
Sans filiation établie	4
Abandonnés par les deux parents ou parents hors d'état	389
Enfants orphelins de père ou mère	3 444
Enfants dont filiation établie par un seul parent	34 381
Un parent hors d'état ou pas de pension fixée	22 771
Délai de 4 mois suite demande RSA	1 338
Parent non gardien ne payant pas la pension alimentaire fixée (ASF recouvrable)	374
Parent non gardien payant une pension alimentaire d'un montant inférieur à l'ASF	1143
Enfants dont la famille perçoit plusieurs ASF	1962
Autres cas	605

Tableau 4. Les familles bénéficiaires de l'ASF

En juin 2019, 2 025 000 foyers bénéficient de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La tendance à la décroissance des effectifs observée depuis 2012 se prolonge (- 2,7 % ; - 55 800 bénéficiaires sur un an). Près de huit foyers sur dix bénéficiaires de la Paje perçoivent aussi l'allocation de base (Ab), dont le nombre de foyers bénéficiaires est également en baisse (- 4,1 % ; - 67 500). Ce recul s'explique à la fois par baisse de la natalité et par les mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2014.

878 000 foyers bénéficient d'au moins un complément de mode de garde (Cmg), soit une baisse des effectifs par rapport à juin 2018 (- 1,8 % ; - 16 500). Cette évolution s'explique principalement par la baisse du nombre de bénéficiaires du Cmg « assistant.e maternel.le » (- 3,2 % ; - 24 600 familles) et dans une moindre mesure, du Cmg « garde à domicile » (- 0,6 % ; - 400 familles) non compensée par la hausse des familles bénéficiaires du Cmg « structure » (+ 9,9 % ; + 8 200 familles).

Les effectifs des compléments d'activité dans leur ensemble (Clca, Colca et PreParE) diminuent fortement (- 5,8 % ; - 16 500). Cette prestation, composée majoritairement de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE), a été attribuée à 265 300 allocataires en juin.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2019 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).

Complément mode de garde (CMG)	Situation familiale		TOTAL	évolution
	Monoparents	Couples		
Complément mode de garde "Assistant maternel"	895	2 318	3 213	8,0%
Complément mode de garde "Garde à domicile"	339	773	1 112	3,2%
Complément mode de garde "Structure"	634	2 060	2 694	7,9%

\* Un allocataire peut bénéficier de plusieurs modes de garde en même temps

Tableau 6. Les bénéficiaires du complément mode de garde

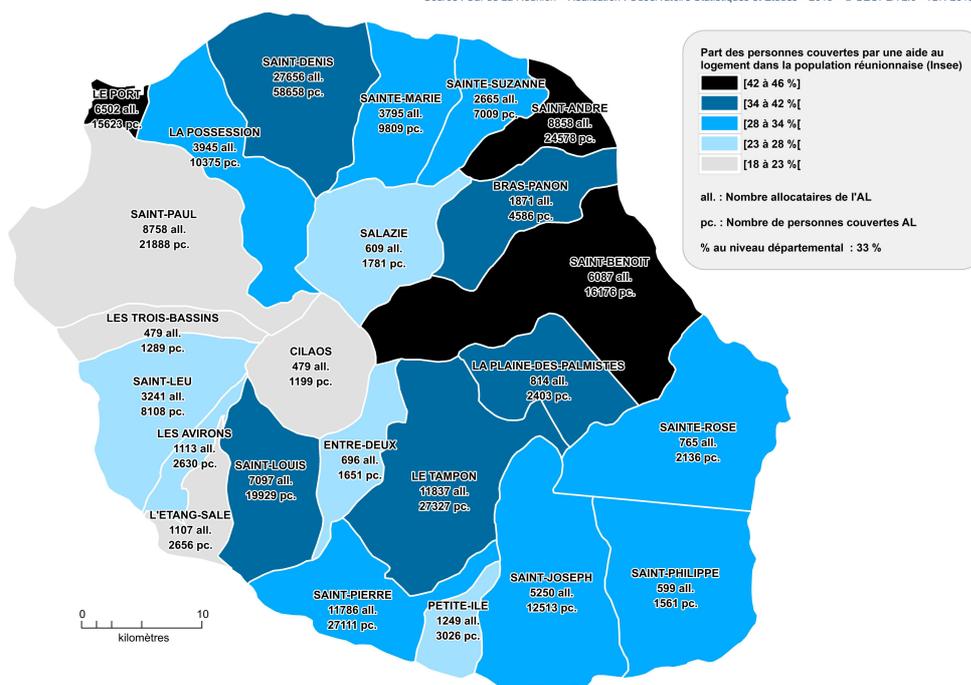
En 2019, 6 930 allocataires sont bénéficiaires, d'au moins un Complément de mode de garde (Cmg), un effectif en progression annuelle de +7,2 %. Cette hausse s'explique, en partie, par la hausse des bénéficiaires du « cmg assistant maternel » et dans une moindre mesure, le « cmg structure ».

Le Cmg « Assistant maternel » a augmenté de +8 % en glissement annuel et reste la prestation la plus importante en nombre d'effectifs (soit 3 213 allocataires). Le Cmg « Structure » (association ou entreprise prestataire) connaît une progression de +7,9 %, avec 2 694 bénéficiaires contre 2 497 en 2018. Cette hausse résulte, en grande partie, de l'augmentation de l'offre d'accueil en micro-crèches (+ 8 % en un an). Enfin, le Cmg « Garde à domicile » a augmenté de +3,2 % pour atteindre 1 112 bénéficiaires en 2019 (cf. tableau 6).

## Plus de 117 000 allocataires bénéficient des aides au logement en 2019

En 2019, 117 344 allocataires perçoivent une aide au logement (cf. tableau 7), soit une hausse de +1 % par rapport à 2018.

A La Réunion, un tiers des habitants vivent dans un logement couvert par les aides au logement (soit 33 %). Les communes du Port, de Saint-André, de Saint-Benoît et de la Plaine des Palmistes sont celles qui détiennent les proportions de personnes couvertes les plus élevées sur le territoire, avec des taux supérieurs à 42 % (cf. carte 3).



Carte 3. Part des personnes couvertes par une aide au logement

Les proportions de personnes couvertes par une aide au logement les moins élevées se situent principalement dans les communes de l'ouest et du centre de l'île.

### Encadré 6

Les Caf ont versé une aide au logement à 6 089 100 foyers bénéficiaires au titre du mois de juin 2019. La majorité de ces foyers est constituée de personnes vivant seules (3,3 millions). Malgré tout, les aides au logement couvrent près de 12,7 millions de personnes. Le taux d'évolution du nombre de foyers bénéficiaires, en glissement annuel, est de - 1,3 %. Cette évolution résulte de variations différentes au sein des trois aides.

L'aide personnalisée au logement (Apl) est versée à 2 813 500 foyers soit une augmentation annuelle de + 0,4 %. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des secteurs locatifs conventionnés (+ 0,9 %). Celui de l'accession reste en forte baisse (- 9,3 %) et le secteur « foyers » baisse légèrement (- 0,3 %).

L'allocation logement à caractère social (Als) est versée à 2 131 900 foyers, ce qui représente une diminution des effectifs par rapport à juin 2018 (- 1,8 %). Le secteur du locatif est en légère baisse (- 1,4 %) et les secteurs « foyers » et accession diminuent plus sensiblement (respectivement - 3,5 % et - 8,5 %). L'allocation logement à caractère familial (Alf) est versée à 1 143 700 foyers soit une diminution de 4,7 % sur un an. Le secteur des foyers est en hausse (+ 3,7 % avec très peu d'effectifs) alors que celui de la location est en baisse (- 2,9 %). L'accession est en forte baisse avec une diminution de - 12,8 % en glissement annuel.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2019 - Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).

AIDES AU LOGEMENT	2018	2019	évolution
Allocation Logement à caractère Familial	66 077	65 937	-0,2%
Allocation Logement à caractère Social	50 119	51 407	2,6%
<b>Total</b>	<b>116 196</b>	<b>117 344</b>	<b>1,0%</b>

Tableau 7. Evolution des bénéficiaires d'une aide au logement

Sur un an, le nombre de bénéficiaires d'AL a augmenté de +1 % (cf. tableau 7). Cette hausse provient majoritairement de la hausse des bénéficiaires de l'ALS (+2,6 %). Le secteur de la location est en hausse de +1,5% et de l'accession en forte baisse (de -7,1 % en glissement annuel).

Le nombre de personnes couvertes par une aide au logement s'élève à 284 236 sur l'ensemble du département (dont 226 688 personnes couvertes pour l'ALF et 57 548 pour l'ALS).

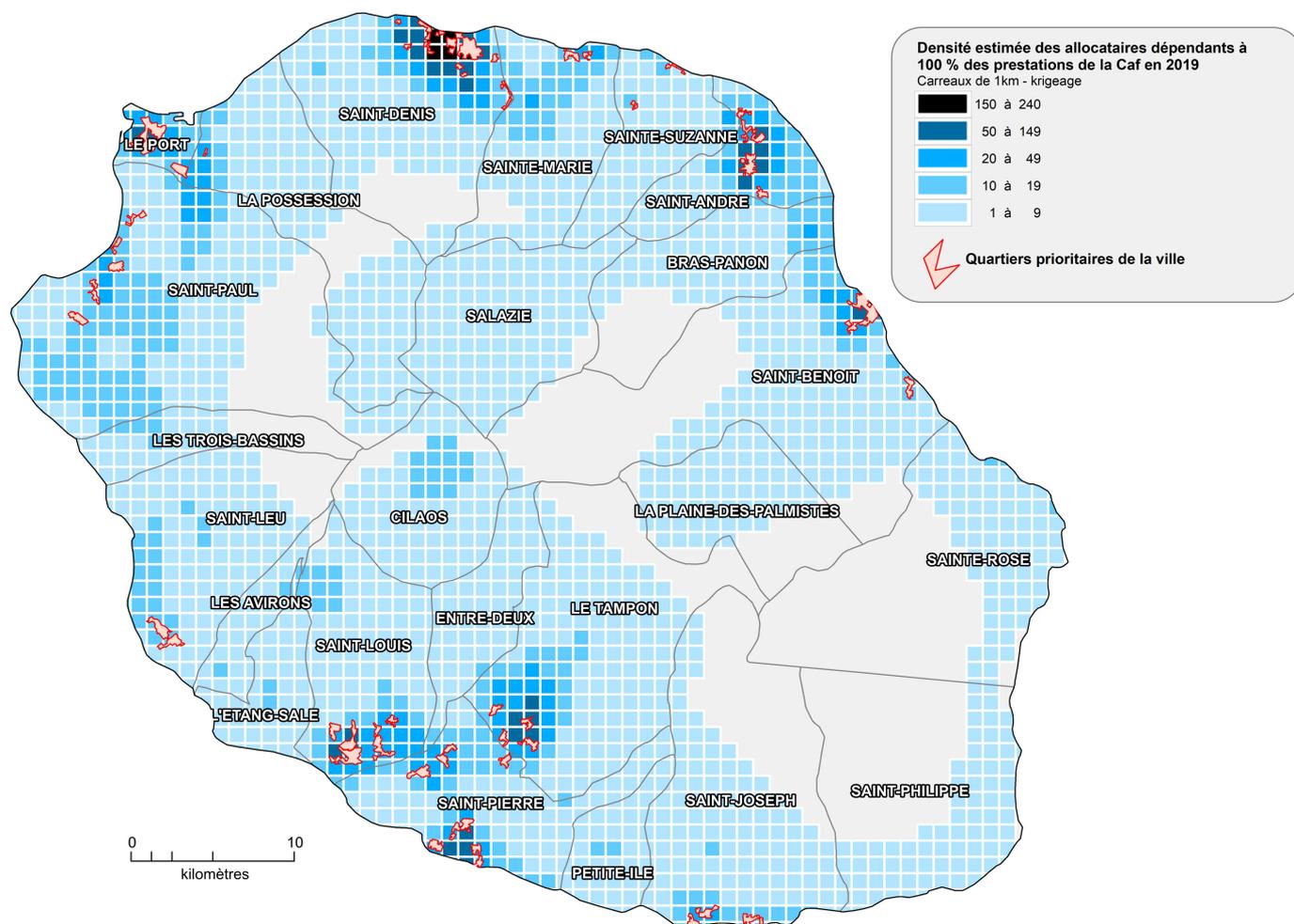
Enfin, environ 7 % des allocataires sont bénéficiaires d'une aide au logement seulement (soit 20 434 individus).

## Un tiers des allocataires dépendent totalement des prestations de la Caf en 2019

En 2019, 34 % des allocataires sont 100% dépendants des prestations familiales de la Caf. Cette population n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble du territoire (cf. carte 4. Comme on peut l'observer, les Quartiers Prioritaires de La Ville (QPV) concentrent les plus fortes densités d'allocataires dépendants.

La Réunion compte 49 quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2019 et répartis sur 13 communes de l'île. Ces quartiers cumulent des situations fragiles avec de nombreuses familles monoparentales ou des personnes isolées. La dépendance aux prestations légales, que ce soit les minima sociaux, les aides au logement ou les prestations familiales est très élevée dans ces quartiers.

Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 2019 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -



Carte 4. Répartition des allocataires 100% dépendants sur le territoire

## Hausse des bénéficiaires de minima sociaux en 2019

Instruments de lutte contre la pauvreté, les minima sociaux sont des prestations versées sous conditions financières, familiales ou de handicap, qui visent à assurer à une personne ou à sa famille un revenu minimal. En termes d'effectifs, le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) demeurent les dispositifs les plus importants. En 2019, la CAF de La Réunion compte 127 443 allocataires percevant au moins un minimum social, soit 46 % des allocataires de la Caf, pour un nombre de personnes couvertes de 269 981 (cf. tableau 8).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Année	2018	2019	évolution
<b>Bénéficiaires Minima sociaux</b>	123 921	127 443	2,8%
<b>Personnes couvertes par un minimum social</b>	264 490	269 981	2,1%

Tableau 8. Les bénéficiaires des minima sociaux

Après une baisse constatée en 2016 (résultant de la mise en place de la Prime d'Activité), le nombre de bénéficiaires progresse positivement depuis 3 ans.

La prime d'activité a été versée à 4 161 500 foyers allocataires en juin 2019 (+ 52,2 % soit + 1 427 800 sur un an). Cette hausse très forte est à relier à la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité en janvier 2019.

En juin 2019, 210 400 foyers, soit 5 % des bénéficiaires de prime d'activité, ont un droit majoré pour isolement. Par ailleurs, 352 400 foyers (soit 8 % de l'ensemble des bénéficiaires) cumulent prime d'activité et Rsa. Enfin, la prime d'activité est la seule prestation légale Caf versable pour 1 961 100 foyers (soit 47 % de l'ensemble des foyers allocataires de prime d'activité).

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2019 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

PRIME D'ACTIVITE	2018	2019	évolution
<b>Bénéficiaires de la Prime d'activité</b>	<b>58 624</b>	<b>74 760</b>	<b>27,5%</b>
<b>Sans aucune bonification individuelle</b>	9 342	10 131	8,4%
<b>avec au moins une bonification individuelle</b>	49 282	64 629	31,1%
<b>Sans majoration pour isolement</b>	54 475	69 818	28,2%
<b>Avec majoration pour isolement</b>	4 149	4 942	19,1%
<b>dont Cumul RSA - Prime d'Activité</b>	<b>11 184</b>	<b>12 828</b>	<b>14,7%</b>

Tableau 9. Les bénéficiaires de la prime d'activité

### Forte hausse des bénéficiaires de la prime d'activité en 2019

En 2019, 74 760 allocataires bénéficient de la Prime d'activité, pour un nombre de personnes couvertes qui s'élève à 167 280 (cf. schéma 1). Depuis 2018, le nombre de bénéficiaires de la Prime d'activité a fortement progressé, avec une augmentation de + 27,5 %. Cette croissance des effectifs est à relier à la réforme annoncée par le Président de la République courant décembre, visant à répondre à l'urgence économique et sociale (cf. encadré 8). Cette réforme de la prime d'activité consiste à augmenter de 90 euros le montant maximum de la bonification individuelle accordée à chaque personne du foyer dont les revenus mensuels d'activité sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic). Cette bonification devient croissante entre 0,5 Smic et 1 Smic (contre 0,8 Smic auparavant), seuil au-delà duquel elle atteint son maximum. Ces mesures, entrées officiellement en vigueur en janvier 2019, prévoyaient l'application d'un nouveau barème aux primes intermédiaires servant au calcul de la prime d'activité à partir du 1er octobre 2018. Comme le rappelle la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)<sup>4</sup>, ces mesures ont donc eu un effet rétroactif sur le nombre de bénéficiaires et les montants versés au titre des droits de novembre et de décembre 2018.

### Près de 65 000 bénéficiaires d'une bonification individuelle

En 2019, 64 629 foyers bénéficiaires de la prime d'activité comptent au moins une personne percevant une bonification individuelle (cf. tableau 9). Un effectif en forte hausse par rapport à 2018 (+31,1 %).

Le nombre de bénéficiaires de la « prime d'activité uniquement » a augmenté de +8 372 foyers en un an, pour atteindre 27 201 foyers en 2019.

En 2019, 4 942 foyers (soit environ 7 % des bénéficiaires de la Prime d'activité) ont un droit majoré pour isolement (cf. tableau 9). En un an, cette prestation a connu une hausse de +19,1 %,.. Le nombre de foyers sans majoration pour isolement a connu une hausse de +28,2 % (les effectifs passant de 54 475 foyers en 2018 à 69 818 foyers en 2019).

### Hausse des bénéficiaires qui cumulent le RSA et la Prime d'activité

L'incitation à l'activité se traduit également par le cumul du Rsa socle et de la prime d'activité.

En fonction de leurs ressources, certains allocataires peuvent donc cumuler la Prime d'activité et le RSA socle (cf. tableau 9) : ils sont 12 828 bénéficiaires à être dans cette situation en 2019 (+14,7 %), représentant 17 % de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité.

En 2019, 33 230 personnes sont couvertes par ces deux prestations (cf. schéma 1).

Deux bénéficiaires de la prime d'activité sur trois (67 %), ont entre 25 et 49 ans (cf. schéma 1). La part des jeunes de moins de 25 ans est d'environ 11 % en 2019 (soit 8 118 bénéficiaires dont 356 âgés de moins de 20 ans).

La réforme de la prime d'activité, dont l'objectif est d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes percevant des revenus d'activité au niveau du Smic, se traduit par la revalorisation conjointe du montant maximal de la bonification individuelle et du Smic au premier trimestre 2019. Cette double revalorisation a pour effet, non seulement d'accroître le montant de prime d'activité versée aux bénéficiaires actuels de la prestation, mais surtout d'élargir le bénéfice de cette prestation à de nouveaux allocataires, en augmentant les seuils d'éligibilité à la prestation.

D'après une analyse réalisée par l'Observatoire Statistiques et Etudes (OSE) de la Caf de La Réunion, les allocataires réunionnais qui bénéficiaient déjà de la prestation avant la réforme perçoivent en moyenne 31 euros supplémentaires par mois. Quant au nombre de nouveaux allocataires, il s'élèverait à +12 848 en mars 2019. Ces nouveaux bénéficiaires comprennent des foyers devenus éligibles à la prestation grâce au nouveau barème.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de la bonification individuelle s'élève à 64 119 allocataires en mars 2019 (contre 51 742 en décembre 2018) et ces derniers perçoivent en moyenne 60 euros supplémentaires par mois. Parmi eux, environ 28 550 allocataires ont pu toucher le bonus maximum de la bonification individuelle prévue par la réforme (soit 90 euros par mois, représentant 40 % environ de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité).

Source : Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité à fin juin 2019. Analyse et Etudes de la Caf de La Réunion, n°11, janvier 2020.

<sup>4</sup> Source: La prime d'activité à fin septembre 2019, prime d'activité conjoncture, n°15, Janvier 2020.

RSA	PRIME D'ACTIVITE	Dont cumul RSA et PRIME D'ACTIVITE
<b>101 217 foyers bénéficiaires</b>	<b>74 760 foyers bénéficiaires</b>	<b>12 828 foyers bénéficiaires</b>
16 112 couples 40 435 monoparents 44 670 personnes seules -	23 438 couples 18 668 monoparents 32 441 personnes seules 213 situations familiales inconnues	4 046 couples 4 144 monoparents 4 638 personnes seules -
<b>230 155 personnes couvertes</b>	<b>167 280 personnes couvertes</b>	<b>33 230 personnes couvertes</b>
6 985 âgés de moins de 25 ans 42 175 âgés entre 25 et 39 ans 22 564 âgés entre 39 et 49 ans 29 493 âgés de 50 ans et plus	8 118 âgés de moins de 25 ans 32 448 âgés entre 25 et 39 ans 17 179 âgés entre 39 et 49 ans 17 015 âgés de 50 ans et plus	569 âgés de moins de 25 ans 5 171 âgés entre 25 et 39 ans 3 522 âgés entre 39 et 49 ans 3 566 âgés de 50 ans et plus
<b>Montant moyen versable * 535 €</b>	<b>Montant moyen versable * 216 €</b>	<b>Montant moyen versable * 581 €</b>

\* montant estimé

Schéma 1. Les bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité en 2019

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Revenu de Solidarité Active	2018	2019	évolution
<b>Foyers bénéficiaires du RSA</b>	<b>98 397</b>	<b>101 217</b>	<b>2,9%</b>
<b>RSA majoré</b>	16 084	16 166	0,5%
<b>RSA non majoré</b>	82 305	85 042	3,3%
<b>RSA jeunes</b>	8	9	12,5%

Tableau 10. Evolution des bénéficiaires du RSA

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

COMPOSANTES RSA	La Réunion	DOM	Part	France entière
<b>RSA socle seul</b>	<b>101 217</b>	<b>209 088</b>	<b>48,4%</b>	<b>1 871 954</b>
<b>dont Rsa majoré</b>	16 166	31 783	50,9%	227 445

Tableau 11. Part des bénéficiaires du RSA de La Réunion

### Stabilité du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité

Le revenu de Solidarité (RSO) remplace le RSA (sous certaines conditions) jusqu'au moment de percevoir une retraite (cf. encadré 9).

En 2019, les effectifs des bénéficiaires du RSO sont restés stables avec 5 814 allocataires (contre 5 809 en 2018), pour un nombre total de 6 405 personnes couvertes (cf. tableau 12).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Allocation aux Adultes Handicapés	2018	2019	Evolution
<b>Nombre d'allocataires</b>	<b>20 017</b>	<b>20 611</b>	3,0%
<b>Nombre personnes couvertes</b>	<b>29 198</b>	<b>29 872</b>	2,3%
<b>Revenu de solidarité</b>			
<b>Nombre d'allocataires</b>	<b>5 809</b>	<b>5 814</b>	0,1%
<b>Nombre personnes couvertes</b>	<b>6 406</b>	<b>6 405</b>	-0,02%

Tableau 12. Les bénéficiaires de l'AAH et du RSO

### Hausse des bénéficiaires du RSA en 2019

En 2019, le RSA est versé à 101 217 foyers allocataires, ce qui correspond à un taux d'évolution positif de (+2,9%) (cf. tableau 10). En ajoutant les ayants droits, cela représente 230 155 personnes couvertes par la prestation, soit environ 27 % de la population de La Réunion.

Cette hausse des bénéficiaires du RSA s'explique, entre autres, par la revalorisation (+1,6 %) du barème du RSA en avril 2019 (les revalorisations ont un impact sur le nombre de bénéficiaires du Rsa, rendant éligibles des allocataires proche du seuil de non versement), ainsi qu'aux variations saisonnières. Par ailleurs, cette hausse peut aussi s'expliquer par l'ouverture de la téléprocédure de demande de RSA sur le site « Caf.fr », ce qui a potentiellement eu un effet sur le recours.

### Forte proportion de familles monoparentales parmi les bénéficiaires du RSA

Grâce au schéma 1, on peut constater que les familles monoparentales et les personnes isolées sont dominantes parmi les foyers bénéficiaires du RSA. Plus de la moitié des bénéficiaires ont un âge compris entre 25 et 49 ans, 7 % sont âgés de moins de 25 ans et près de 30 % des bénéficiaires sont âgés de 50 ans et plus (29 %).

En moyenne, un foyer allocataire du RSA perçoit 535€ par mois, contre 514€ pour l'ensemble des DOM et 495€ pour la France métropolitaine<sup>5</sup>.

## Encadré 9

En juin 2019, 1 875 700 foyers bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa). Si le nombre de bénéficiaires du Rsa a diminué en 2016 et 2017, il augmente en revanche légèrement depuis 2018 (+ 0,5 % en juin en glissement annuel). Le nombre de bénéficiaires d'un droit majoré pour isolement s'élève à 227 200, un nombre en hausse (+ 0,4 % sur un an).

Le nombre de foyers bénéficiaires du revenu de solidarité (Rso), versée uniquement dans les Dom, diminue. Au titre de juin 2019, le revenu de solidarité est versé à 8 800 foyers, soit - 1,4 % en glissement annuel.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2019 - Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).

<sup>5</sup> Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2019 - Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).

## Hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapées (AAH) en 2019

L'AAH est une aide versée aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse, ni à une rente d'accident du travail. En 2019, la CAF de La Réunion compte 20 611 allocataires de l'AAH, soit une augmentation annuelle de +3 % (cf. tableau 12).

Cette évolution est, en grande partie, liée à la réforme des retraites, laquelle a décalé les fins de droits depuis 2011 (cf. encadré 10).

Le nombre de personnes couvertes par cette prestation est de 29 872 (soit une progression de +2,3 % sur un an). Plus de la moitié des allocataires de l'AAH sont des hommes (56 %) et près des trois quarts sont isolés et sans enfants (72 %). La part des couples avec enfants représentant moins de 10% des bénéficiaires de cette prestation (soit 1 743 bénéficiaires).

Les allocataires de moins de 30 ans représentent 13,5 % de l'ensemble des bénéficiaires et les « 60 ans et plus », représentent environ 18,5 %.

Au niveau de l'âge des bénéficiaires de l'AAH : par rapport à 2018, on observe que presque toutes les tranches d'âge sont en progression, exceptées les tranches « moins de 20 ans » et « 50-54 ans » (cf. tableau 13). Depuis un an, le nombre de bénéficiaires âgés de « 60 ans et plus » a augmenté de près de +8 %.

### Encadré 10

L'allocation aux adultes handicapés (Aah) a été versée à 1 155 900 allocataires au titre de juin 2019. Les effectifs de cette prestation continuent de progresser (+ 1,7 % en glissement annuel). Cette évolution s'explique en partie par la réforme des retraites ayant conduit à décaler les fins de droit depuis 2011. Le nombre de bénéficiaires ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 80 % augmente également (+ 4,9 %).

Ne disposant pas d'autres revenus en dehors de la prestation, 61 % des bénéficiaires de l'Aah perçoivent l'allocation à taux plein (et 74 % de ceux résidant dans les Dom). Enfin, un bénéficiaire de l'Aah sur cinq perçoit un complément de majoration pour la vie autonome ou de garantie de ressources.

**Source :** Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2019 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

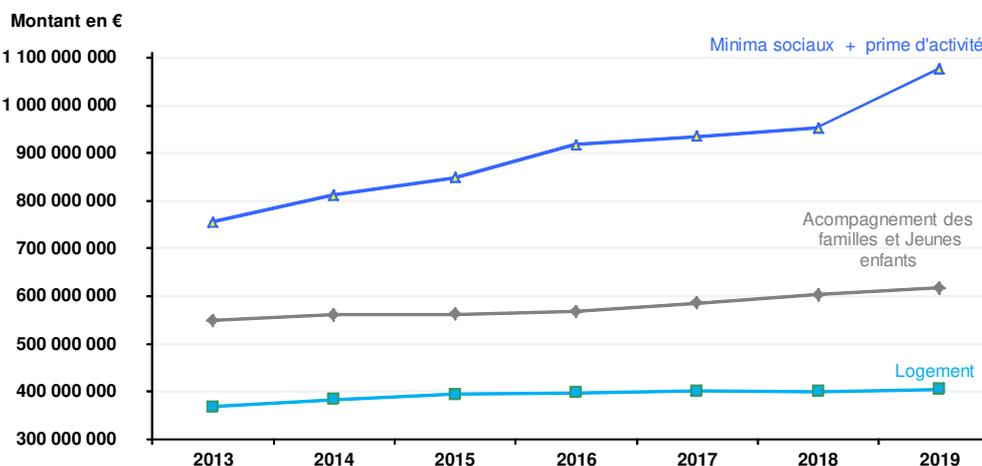
Allocation aux Adultes Handicapés	2018	2019	Evolution
moins de 20 ans	15	11	-26,7%
de 20 à 29 ans	2 657	2 772	4,3%
de 30 à 39 ans	3 160	3 197	1,2%
de 40 à 49 ans	4 050	4 142	2,3%
de 50 à 54 ans	3 149	3 107	-1,3%
de 55 à 59 ans	3 466	3 589	3,5%
60 ans et plus	3 520	3 793	7,8%

Plus de la moitié des allocataires de l'AAH (57 %) ont un taux d'incapacité au moins égal à 80% et les trois quarts (73 %) perçoivent la prestation à taux plein (soit 15 071 individus).

En 2019, les compléments AAH ont été versés à 3 574 allocataires, dont : 84 % pour la Majoration pour la Vie Autonome (MVA), 14 % pour le Complément de ressources (CRH) et 2 % bénéficient du complément AAH sans AAH.

Tableau 13. Les bénéficiaires de l'AAH selon l'âge

Source : CAF de La Réunion, bilan comptable 2013-2019



Graphique 2. Evolution des montants payés des prestations de 2013 à 2019

### Encadré 11

Il est nécessaire de rappeler que le volume des prestations versées est déterminé, en grande partie, par quatre grands facteurs :

- 1) Le dynamisme des naissances : le taux de fécondité affecte directement la masse des allocations payées.
- 2) La structure des familles : la taille des familles exerce une pression directe (à la hausse ou à la baisse) sur ces dépenses
- 3) Le niveau d'inflation : explique si le volume des prestations augmentera ou diminuera.
- 4) L'évolution du marché de l'emploi : la baisse (ou reprise) de l'emploi a un effet direct sur le nombre de bénéficiaires des différentes prestations.

## Plus de deux milliards d'euros de prestations légales et familiales payées en 2019

Selon les données comptables, 2 098 648 034 euros ont été payés au cours de l'année 2019 à l'ensemble des allocataires de la CAF de La Réunion au titre d'une prestation légale et familiale, soit une augmentation annuelle de +6 % (cf. tableau 14). Cette hausse résulte de la hausse des montants liés à la Prime d'activité et, à un degré moindre à la hausse des minima-sociaux.

Le montant moyen mensuel pour l'ensemble des prestations est d'environ 624 euros.

PRESTATIONS	Montants payés (avec droits constatés) exercice 2018	Montants payés (avec droits constatés) exercice 2019	Evolution des montants 2018/2019
<b>Liées à l'accompagnement des familles</b>			
Allocations Familiales	262 525 023,15 €	263 864 160,59 €	1%
Complément Familial	31 639 973,15 €	38 909 112,42 €	23%
Allocation de Rentrée Scolaire	50 911 937,14 €	50 613 742,55 €	- 1%
Allocation Journalière de Présence Parentale	453 655,53 €	494 266,21 €	9%
Allocation de Soutien Familial	90 531 100,86 €	92 454 210,32 €	2%
Allocation d'Education Enfant Handicapé	21 633 410,54 €	23 951 563,09 €	11%
<b>Sous-total (accompagnement des familles)</b>	<b>457 695 100,37 €</b>	<b>470 287 055,18 €</b>	<b>3%</b>
<b>Liées aux jeunes enfants</b>			
Prestation Accueil du Jeune Enfant	144 946 040,78 €	147 104 017,56 €	1%
<b>Sous-total (jeune enfant)</b>	<b>144 946 040,78 €</b>	<b>147 104 017,56 €</b>	<b>1%</b>
<b>Liées au logement</b>			
Allocation Logement à caractère Familial (1)	279 040 344,70 €	280 509 147,35 €	1%
Allocation Logement à caractère Social	121 280 395,07 €	124 373 829,97 €	3%
Prime de déménagement	39 727,18 €	53 975,55 €	36%
Allocation de Logement Temporaire	- €	0,00 €	
<b>Sous-total (logement)</b>	<b>400 360 466,95 €</b>	<b>404 936 952,87 €</b>	<b>1%</b>
<b>Liées aux minima sociaux</b>			
Revenu de Solidarité Active(RSA Socle)+ Prime exceptionnelle	626 196 633,16 €	649 705 463,94 €	4%
Revenu Minimum d'Insertion (2) (3)	226 682,97 €	47 734,14 €	- 79%
Revenu de SOLidarité	35 582 591,63 €	36 695 497,13 €	3%
Allocation de Parent Isolé (2) (3)	4 702,44 €	-777,90 €	- 117%
Allocation aux Adultes Handicapés	175 404 212,72 €	190 132 522,26 €	8%
AAH - Ancien Complément	1 206,00 €	100,50 €	- 92%
AAH - Compléments de Ressources	1 069 404,84 €	1 113 873,72 €	4%
AAH - Majoration Vie Autonome	3 672 293,27 €	3 882 776,20 €	6%
<b>Sous-total (minima sociaux)</b>	<b>842 157 727,03 €</b>	<b>881 577 189,99 €</b>	<b>5%</b>
<b>Liées à l'activité</b>			
Prime Pour l' Activité	134 622 213,40 €	194 350 106,85 €	44%
<b>Sous-total (activité (4) )</b>	<b>134 622 213,40 €</b>	<b>194 350 106,85 €</b>	<b>44%</b>
<b>Autres</b> (primes exceptionnelles ARS, primes exceptionnelles PSA, ALINE, RMA, AFEAMA) (2)	<b>39 812,47 €</b>	<b>24 210,85 €</b>	<b>- 39%</b>
<b>Prestations payées dans l'Union Européenne</b>	<b>8 982,56 €</b>	<b>-3 377,32 €</b>	<b>- 138%</b>
<b>Frais de tutelles</b>	<b>340 016,96 €</b>	<b>371 877,97 €</b>	<b>9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 980 170 360,52 €</b>	<b>2 098 648 033,95 €</b>	<b>6%</b>

Source : bilan comptable exercice 2018/2019 - FR6 de septembre 2019

(1) y compris l'ALF "Dom - Mesures spécifiques - compte de tiers"; (2) remise sur créances non recouvrées; (3) remplacé par le RSA depuis le 01/01/2011

(4) y compris Prime Retour à l'emploi

N.B. concernant les effectifs : un allocataire peut bénéficier de plusieurs prestations; Les montants négatifs : suite à la bascule vers le RSA des indus ont été générés

Tableau 14. Les montants payés des prestations familiales et légales de la Caf de La Réunion

En 2019, les montants des prestations légales qui ont connu les plus fortes progressions sont :

- Les « aides liées à l'activité » avec 59,7 millions d'euros de plus qu'en 2018 (soit une hausse de +44%), en grande partie due à la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité en janvier 2019.
- Les prestations « liées aux minima-sociaux » avec 39,4 millions d'euros de plus qu'en 2018 (soit une hausse de +5 %). Cette hausse est en grande partie liée à celle du montant payé pour le RSA (+ 4 %) et l'AAH (+8 %).